

AMÉLIORER ET REPENSER LA RETRAITE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Richard Bouigue, Pierre Rondeau

07/01/2020

Alors qu'un mouvement social historique contre la réforme des retraites touche actuellement la France, dépassant les records des grandes grèves de 1995, un secteur en particulier n'est ni entendu ni écouté : celui des sportifs de haut niveau. Pour l'Observatoire du sport de la Fondation, Richard Bouigue et Pierre Rondeau estiment que leur système actuel de retraite n'est pas satisfaisant et qu'il mériterait d'être amélioré, voire repensé.

Les sportifs de haut niveau ne sont pour la plupart pas salariés, ils connaissent le plus souvent des carrières courtes – ne dépassant pas les dix ans – et ne bénéficient d'aucun régime spécial ni d'aucune aide particulière. Qu'il s'agisse des footballeurs professionnels, des rugbymen, des tennismen, des handballeurs, voire des golfeurs ou des nageurs, l'État n'a mis en place aucun système leur assurant une aide à la fin de leur carrière sportive.

Les sportifs de haut niveau, les oubliés de la réforme

Pourtant, il est toujours bon de rappeler quelques chiffres, loin des préjugés et des contre-vérités entendus assez régulièrement. Non, les sportives et les sportifs ne vivent pas tous grand train, ils ne finissent pas tous rentiers et ne bénéficient pas d'un capital supérieur à la moyenne des Françaises et des Français.

En majorité, la précarité et l'incertitude seraient plutôt leur lot quotidien. Un rapport du principal syndicat des footballeurs en Angleterre, Xpro, estime que jusqu'à 40% des joueurs sont ruinés cinq ans après leur carrière sportive. Et c'est pire concernant leur santé mentale, où les taux de dépression atteignent les 38% contre 13% en moyenne au sein de la population.

On peut ensuite ajouter des taux de divorce très importants : 33% dans l'année qui suit la fin de la carrière et jusqu'à 50% dans les quatre premières années, selon le même syndicat Xpro. Des

séparations souvent coûteuses financièrement mais aussi difficiles moralement et psychologiquement.

Concernant les autres sportifs, la situation peut paraître bien pire. Les salaires sont jusqu'à quarante fois plus faibles en moyenne, de 96 000 euros en première division professionnelle de football, et souvent pas plus qu'un smic pour une centaine de sportives et de sportifs, dans des sports représentés aux Jeux olympiques et reconnus par le CIO. En 2015, le rapport du secrétaire d'État aux sports, Thierry Braillard, estimait que « quatre sportifs de haut niveau sur dix gagnaient moins de 500 euros par mois ».

Récemment, dans l'actualité, la judokate Émilie Andéol, médaillée d'or aux Jeux olympiques de Rio, en 2016, s'était retrouvée au chômage trois ans plus tard, sans aucune aide ni aucune reconnaissance ou compensation. Cette dernière avait notamment déclaré « regretter d'avoir participé aux JO » et d'avoir empoché le titre olympique.

Les sportifs de haut niveau n'ont aussi aucune possibilité de cotiser, de mettre de côté, d'épargner, de constituer un capital. Les intégrer au régime de retraite par point avec l'instauration d'un âge pivot, voulu par le gouvernement d'Édouard Philippe, reviendrait à nier la brièveté de leur carrière, souvent inférieure à dix ans, à oublier qu'ils connaissent des périodes d'activités courtes empêchant toute possibilité de cotiser suffisamment de points pour bénéficier d'une pension dès l'âge de soixante-deux ou de soixante-quatre ans.

Pas le temps non plus de préparer une formation diplômante ou qualifiante, de préparer l'après-carrière et d'anticiper les choses : le quotidien des sportifs de haut niveau s'apparenterait plus à un chemin de croix qu'à un véritable éden.

Lorsqu'ils participent à des compétitions et à des tournois sportifs, ils n'ont pas le temps de passer des formations continues et d'obtenir des diplômes. Ils se retrouvent alors sans rien une fois la carrière passée, avec la double difficulté de connaître à la fois une petite mort sportive et une petite mort sociale.

Certains ne sont d'ailleurs même pas salariés et ne doivent compter que sur eux-mêmes. Le tennisman français Gianni Mina, classé 941^e au classement ATP **rappelait** d'ailleurs cet état de fait : « la situation pour les tennismen est encore plus difficile car nous ne sommes pas salariés et les revenus varient énormément d'une année à l'autre au cours de notre carrière ».

Pas de régime spécifique, sauf pour les danseurs de l'Opéra de Paris

Comment expliquer cela ? Comment justifier pareille négligence ? Comment accepter que celles et ceux qui représenteront la France lors des grandes compétitions internationales, des Jeux olympiques à la Coupe du monde, celles et ceux qui feront rêver tous les Français et participeront à la cohésion, à la fraternité et à la réputation de notre pays soient si peu considérés, si mal traités et ne bénéficient pas d'un système public de retraite adapté à leur carrière ?

Pour le philosophe du sport Thibaud Leplat, cela correspondrait tout simplement à l'image que l'on se fait du sport en France. « Il s'agit d'un loisir, d'un simple jeu, et non d'un métier à part entière. Que l'on tape dans un ballon ou que l'on combatte sur un tatami, cela reste un loisir, une activité physique. Il n'y a pas d'intérêt concret pour la société, pas de plus-value, pas de richesse créée. Résultat, le système tout entier ne reconnaît pas l'intérêt public du sport, n'aide pas les sportives et les sportifs. Pire encore, leur refuse la moindre aide et rejette toute proposition visant à améliorer leur quotidien. Après tout, ils ne font que s'amuser. »

Ces propos sont d'ailleurs cautionnés et acceptés par la plupart des sportifs. Encore récemment, le sélectionneur de l'équipe de France de football, Didier Deschamps, reconnaissait qu'il n'avait pas à intervenir sur le débat des retraites car « les joueurs ont surtout la chance de vivre de leur passion et n'auraient donc pas à exiger des aides ou des régimes particuliers ».

Tout cela ne serait qu'une histoire de passion et de loisir. Pendant que le cheminot ou l'ouvrier trime au travail, le sportif s'amuse et vit de sa passion. Libre à lui ensuite de se préparer pour son après-carrière, pour anticiper « la fin de la récréation ».

Mais alors, comment justifier l'existence d'un régime de retraite particulier accordé aux sportifs de haut niveau parmi les quarante-deux que connaît la France ? En effet, depuis le XVII^e siècle existe le régime spécifique des danseuses et danseurs de l'Opéra de Paris leur assurant un départ à la retraite dès l'âge de quarante ans et un départ à taux plein dès quarante-deux ans correspondant à 75% de leur dernière rémunération.

Aucun autre sportif de haut niveau n'a droit à cette protection sociale. Financée à 50% par le ministère de la Culture, cette spécificité datant de Louis XIV est davantage un vestige de l'histoire qu'un « véritable modèle pour l'ensemble des activités sportives », selon le juriste Xavier Aumeran, chargé d'enseignement aux universités Paris 1 et Lyon 3.

Vestige de l'histoire pourtant ardemment défendu par les sociétaires de l'Opéra, qui ont entamé une grève illimitée depuis le 5 décembre 2019 afin de défendre leur régime spécial. Un mouvement record sur la durée qui a provoqué l'annulation de plus de soixante spectacles et coûté la bagatelle de 60 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les danseuses et danseurs ont, pour l'instant, refusé toutes les négociations avec le gouvernement et ont fait entendre leurs arguments. Ils mettent en avant la difficulté totale du métier de danseur, affichant la précarité de leur statut, les nombreuses altérations physiques, physiologiques et psychologiques, l'incapacité à pouvoir associer vie professionnelle et vie étudiante, l'absence de formation continue, de préparation à l'après-carrière, l'arrêt des études dès l'âge de quatorze ans pour se consacrer pleinement au métier de danseur.

« Un danseur est un sportif de haut niveau, dont la vie est rythmée par les blessures survenues à l'entraînement ou lors d'une des 180 représentations par an. Bien que suivi par un aréopage de médecins et de kinés, il danse parfois dans la douleur. Le stress et la concurrence n'arrangent pas les choses. À quarante ans, certains boitent au saut du lit. D'où la mise à la retraite à quarante-deux ans, parfois plus tôt quand le corps lâche. »

Une question de coût incompressible

Des arguments parfaitement recevables mais symétriquement applicables à l'ensemble des sportifs de haut niveau. Qu'il s'agisse des danseurs de l'Opéra ou des footballeurs, des rugbymen, des tennismen ou de n'importe quel athlète, tout le monde connaît la précarité physique et sociale de l'après-carrière et la difficulté à mener convenablement sa reconversion.

Selon une étude citée par les économistes Bastien Drut et Richard Duhautois, 40 à 80% des anciens sportifs souffriraient d'arthrose du genou et de la cheville. L'ancien attaquant de l'AJ Auxerre et de Liverpool, l'international français Djibril Cissé précisait d'ailleurs, en octobre 2014, à quelques mois de sa retraite, « vingt-quatre heures sur vingt-quatre, j'ai des douleurs. Le soir, en regardant la télé, tout le temps. J'aurai mal toute ma vie, sauf si on me pose une prothèse à la hanche. [...] Sur une saison, je peux serrer les dents, mais sur deux, trois, ce n'est pas jouable. »

La carrière des sportifs de haut niveau est aussi difficile que celle des danseurs de l'Opéra de Paris. Alors pourquoi une telle différence de traitement ?

C'était d'ailleurs l'un des étonnements du multiple champion du monde et champion olympique de biathlon, Martin Fourcade. À l'heure où tout le monde débat sur la réforme des retraites et sur le

maintien du régime spécifique des danseurs de l'Opéra de Paris, le natif de Céret s'étonnait que personne ne pose la question concernant la retraite de tous les sportifs : « j'avais l'impression d'être le seul à m'être fait la remarque », avait-il **répété** sur les réseaux sociaux.

Pourtant, le bon sens et le pragmatisme économique devraient nous faire comprendre l'impossibilité à mettre en place un régime de retraite universel pour tous les sportifs. D'après Xavier Aumeran, « la logique apparaît difficilement transposable à l'ensemble des sportifs. [...] Un régime spécial propre aux sportifs rémunérés nécessiterait, au regard du nombre important d'assurés sociaux concernés, une subvention colossale de la part de l'État ».

En effet, la retraite de l'Opéra de Paris est évaluée à 28,5 millions d'euros par an et est financée à 50% par le ministère de la Culture et à 46% par les cotisations des bénéficiaires et des membres de l'institution. Le reste étant prélevé sur les recettes de billetterie, soit 900 000 euros. Cette retraite ne concerne que 150 danseurs, à rajouter aux 1 660 anciens salariés pensionnés de l'Opéra, les musiciens et les artistes du chœur, qui peuvent partir dès cinquante ans.

Globalement, le régime assure une certaine pérennité comptable et n'a connu, en 2018, un déséquilibre budgétaire que d'un million d'euros. Supposer la transposition de ce système à l'ensemble des sportifs de haut niveau inscrits dans le registre du ministère des Sports, concernant ainsi au moins 2 200 personnes, supposerait des versements annuels colossaux. Alors que le budget du ministère des Sports a atteint difficilement – et très artificiellement – les 710 millions d'euros sur le budget 2020.

Vers la création d'un régime d'assurance retraite universelle pour les sportifs de haut niveau ?

C'est une question éthique qui se pose alors. Pourquoi les danseuses et danseurs de l'Opéra de Paris auraient droit à ce régime de retraite alors que tous les autres sportifs, les mêmes qui triment à l'entraînement et mettent à mal leur santé, les mêmes qui représentent la France à l'étranger et participent à sa réputation et à sa renommée, n'auraient droit à rien ?

Pour les partisans du nivellement par le bas, la situation des danseurs est injuste vis-à-vis des autres sportifs et ne doit donc pas être la solution. Pour autant, ce n'est pas parce que quelques-uns ont une protection et qu'une large majorité n'a rien qu'il faut défendre le rien. Au contraire, la meilleure solution serait l'élargissement de ce régime à l'intégralité des bénéficiaires potentiels, la solution serait la création d'un régime spécial accordé à toutes les sportives et tous les sportifs de haut niveau.

Ailleurs, à l'étranger, un tel fonctionnement existe, notamment dans les ex-pays de l'Est de l'ancien bloc soviétique. Un revenu de substitution aux sportifs ayant achevé leur carrière a été instauré en Biélorussie, en Ukraine, en Pologne et en Russie. Il s'agit d'un « soutien social consistant en un versement mensuel d'une somme d'argent au profit du sportif retraité pour mérites particuliers ». Mais ailleurs, dans les pays occidentaux d'Europe de l'Ouest ou dans les pays de l'OCDE, rien. Aucun régime spécifique pour la retraite des sportifs de haut niveau.

Pourquoi la France ne pourrait-elle pas innover, cas unique en Europe, en dépassant la problématique de la brièveté de la carrière et en s'engageant à la création d'un régime spécial d'assurance retraite et d'une instauration de prestations légales versées dans l'attente de la liquidation de la pension de base ?

Ce n'est pas une question de moyen, juste de volonté

S'il s'agit d'une question de financement et de coût, pourquoi maintenir le régime fiscal des impatriés et des travailleurs étrangers qui exonère de cotisations retraites sur une durée totale de cinq ans ? Pourquoi, au titre de la solidarité, **fixer** le taux de prélèvement sur les cotisations sociales, de 2,8%, contre 28% actuellement, sur tous les salaires supérieurs à 120 000 euros par an ?

Prenons l'exemple de la Ligue 1 française, la première division professionnelle de football masculin. Son salaire moyen, calculé par le cabinet de conseil britannique Sporting Intelligence, est de 1,17 million d'euros par an.

En comptabilisant le nombre total de joueurs en Ligue 1 à 531, on aboutit à une masse salariale d'environ 621 millions d'euros. Des prélèvements fixés par la réforme des retraites voulue par le gouvernement permettraient de récolter seulement 17 millions d'euros au titre des cotisations de l'assurance retraite, sans compter les exonérations dues au régime des impatriés.

En rétablissant un taux moyen sur l'ensemble des salaires supérieurs à 120 000 euros par an, soit la majorité des footballeurs professionnels, on abonderait l'assurance retraite à hauteur de 173 millions d'euros. Soit six fois l'actuel système des danseuses et danseurs de l'Opéra de Paris, estimé à 28,5 millions d'euros. Et même si un régime universel octroyé à 2 200 sportifs est quatorze fois plus cher que le régime spécifique des danseurs de l'Opéra de Paris, dans ce calcul, il ne s'agit que des footballeurs de première division, l'ensemble des agents bénéficiant d'un salaire supérieur à 120 000 euros par an, estimés à plus de 300 000, n'est pas comptabilisé. Ce n'est donc plus une question de financement, de coût ou de contrainte, c'est seulement une question de bon sens

civique et moral, une question de justice sociale.

Allons plus loin dans le raisonnement et démontrons qu'un système universel de retraite en faveur des sportifs de haut niveau est possible. Toujours avec l'exemple du football, il existe depuis 1964 le « pécule de fin de carrière », créé par l'Union nationale des footballeurs professionnels, l'UNFP, le principal syndicat des joueurs. Ce dernier a un fonctionnement simple mais totalement privé et autonome.

« C'est un régime de solidarité qui permet aux joueurs de régler la dernière année d'impôt après leur carrière et d'engager la reconversion à travers une activité commerciale, un magasin, un investissement particulier, pour exercer leur vie future », résume l'UNFP.

L'idée est que l'ensemble des joueurs professionnels évoluant en France cotisent, indépendamment du montant des cotisations sociales, un montant fixe de l'ordre de 2% de leur salaire. La Ligue professionnelle, les clubs et l'UNFP rajoutent plusieurs millions d'euros par an afin d'abonder un fonds spécial consacré à l'après-carrière des footballeurs.

Une somme recalculée tous les ans (en 2018, 8 200 euros, et 8 700 euros en 2019) est alors redistribuée à tous les joueurs retraités qui en font la demande. Ces derniers percevront cette part fixe multipliée par le nombre d'années jouées sous contrat professionnel. Par exemple, un footballeur qui a connu dix ans de carrière percevra, sous la forme d'une pension étalée dans le temps, un total de 87 000 euros. Cela lui permettra d'assurer la transition entre sa carrière sportive et sa retraite et de lui financer des projets de formation et d'investissement.

L'objectif serait alors d'appliquer ce genre de mécanisme à l'ensemble des sportifs de haut niveau inscrits dans le registre du ministère des Sports. Cette cotisation de solidarité serait alors soit gérée par le ministère et assurerait aux bénéficiaires une pension de transition avant la liquidation de la pension de base.

On pourrait même amender ce pécule universel de fin de carrière en fixant non pas un taux de cotisation fixe quel que soit le salaire du sportif mais un taux de prélèvement progressif afin d'assurer une forme d'équité et de justice sociale. Cela assurerait à tout un chacun des moyens de voir les choses et de se protéger contre les risques de l'existence. Ce pécule solidaire pourrait aussi bénéficier d'exonérations conditionnelles, s'il est utilisé pour le financement d'une formation qualifiante et diplômante, par exemple, ou s'il sert à des investissements porteurs pour la ou le bénéficiaire, comme la création d'entreprise notamment.

Pourquoi ne pas non plus intégrer la reconnaissance de la pénibilité sportive ? Entre des disciplines

extrêmement destructrices sur le plan physique et psychologique, comme le rugby, les sports de combat ou l'haltérophilie et d'autres disciplines moins risquées. Il conviendrait notamment de proposer un taux de reconversion progressif en fonction des critères de pénibilités sportives, de 90% pour les plus démunis à 75% pour les mieux portants.

Conclusion

Le système des retraites en France ne manque pas d'atouts, beaucoup à l'étranger nous l'envie. Mais il laisse perdurer des situations qui méritent d'être améliorées et repensées. C'est le cas pour les sportives et sportifs de haut niveau.

En l'état, ni le régime universel actuel ni la réforme proposée par le gouvernement ne sont satisfaisants car ils ne prennent pas suffisamment en compte la spécificité de ces carrières courtes et la nécessité d'une reconversion réussie.

C'est donc bien à un régime particulier qu'il faudrait réfléchir. Il ne pourrait toutefois s'agir d'étendre celui existant pour les danseuses et danseurs de l'Opéra de Paris, le coût en serait trop important pour le budget de l'État. Mais des pistes de travail existent, nous en avons présenté ici quelques-unes, pour que ce régime soit adapté, finançable et pérenne.

Les questions qui se posent quant à la création d'un régime particulier pour les sportives et sportifs de haut niveau font écho à celles qui font débat pour l'ensemble de la population : prise en compte de la pénibilité, taux de recouvrement, répartition des cotisations, etc.

À ce titre, la retraite des sportives et sportifs de haut niveau pourrait devenir le laboratoire d'un régime universel plus juste et plus équitable pour toutes et tous.